



Bulletin
N°73
AVRIL
2024



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

BULLETIN RETRAITÉ·ES



JEUX OLYMPIQUES À PARIS :
UNE BONNE NOUVELLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EPS ?

LE SECTEUR RETRAITÉ·ES
ET SES REPRÉSENTANT·ES

Philippe ANDRIEUX	Suzanne FORGET
Marie-Claude BAUDELET	Louise GAVARY
Martine BESSEIGE	Viviane GOBEAUX
Joseph BOULC'H	Didier KNOSP
Marc BOULOGNE	Michel LOREAU
Michèle BUCLON	Michel OSSAKOWSKY
Paulette CADET	Elisabeth POGGI
Christine CHAFIOL	Roland ROUZEAU
Bernard CHARLIER	Martine SOREAU
Patrick CHEVALLIER	Edouard VERNIER
Nicole COULON	Gérard WERMELINGER
Michel CREMONESI	Andrée ZELEZ
Robert DALMAS	

Choisir un avenir plus radieux

Le gouvernement, face à un déficit record attendu compte tenu de la politique budgétaire menée, entend réduire à nouveau sa dépense publique. Dans le mode de pensée ultra libéral qui est le sien, l'enjeu n'est pas de rechercher de nouvelles sources de financement mais de réduire les investissements dans les services publics et de réduire encore la portée de l'État social en s'attaquant aux plus précaires, aux plus fragiles. Ainsi, des centaines de millions d'euros sont retirés aux services publics et une nouvelle attaque se profile sur les allocations chômage.

Dans le même temps, Macron et son gouvernement essaient de s'habiller d'humanisme, porteurs de progrès sociétaux et sociaux d'ampleur. Il en est ainsi d'une victoire historique qui est celle de l'inscription de l'IVG dans la constitution. Il l'a tenté avec la loi « bien vieillir » qui vient d'être adoptée mais qui ne parvient pas à faire oublier la promesse de la « loi grand âge » faite en 2015 et que l'on attend toujours. Comment bien vieillir sans qu'on se préoccupe plus fortement des questions d'autonomie ?

Le « en même temps » a depuis longtemps trouvé ses limites. Porter une volonté de paix tout en étant le deuxième exportateur d'armes au monde ? À tenir des discours va-t-en guerre ? Baisser les recettes, faire de nombreux cadeaux aux entreprises sans contrepartie et vouloir répondre aux objectifs européens des 3 % ? Comment améliorer le service public en supprimant les moyens qui lui permettent de fonctionner ? Prôner le vivre-ensemble et pointer l'étranger, renforcer les contrôles, les politiques autoritaires ?

S'ouvrent bientôt les élections européennes, les choix que nous ferons seront importants et pèseront sur les orientations politiques en France également. Une société de paix, plus égalitaire, plus juste... se construit aussi à l'internationale pour lutter contre toutes les dégradations !

L'avenir reste comme toujours entre nos mains, à nous de le dessiner et de faire les bons choix !

Édito écrit le 1^{er} avril 2024



Benoît HUBERT
co-secrétaire général

Sommaire

ÉDITO

- Choisir un avenir plus radieux
- Triste nouvelle

p.2

SANTÉ

- La PSC
- Franchises médicales et participations forfaitaires
- Dossiers médicaux : vos droits
- Le 100 % sécu, c'est la solution !
- Nos pensions augmentent, oui mais...

p.3-4

ACTUALITÉS

- Agriculture : je t'aime moi non plus
- Non, les salaires n'ont pas rattrapé l'inflation !

p.5-6

Fédérations SPORTIVES

- Fonctionnement des fédérations sportives : il y a du boulot !!!
- Publication de Jean-Paul Julliard : « Le temps des possibles »

p.7-8

JO 2024 PARIS

- Les JO à Paris et « l'intelligence artificielle »

p.9

CULTURE & VOUS

- « Les princes du sang » de Gilbert Schlogel
- « La trilogie des ombres » de Ghislain Gilberti
- « Un monde à refaire » de Claire Deya

p.10

CULTURE & VOUS

- Palestine, Gaza : un désastre politique, juridique et humanitaire

p.11-12



TRISTE NOUVELLE

Nous sommes tous resté-es sidéré-es par le décès brutal et accidentel de Jean-Étienne Jaboulin le 14 février dernier, à 69 ans. Il a été militant du bureau académique du SNEP Aix-Marseille, membre du CDN, secrétaire académique de Polynésie, co-fondateur avec ses complices de la « Tendance » Grand Sud ... Il était un passionné du métier qu'il a ensuite souhaité poursuivre dans la formation et au sein de l'Inspection Pédagogique Régionale. Personne n'oubliera son professionnalisme exigeant et ses coups de gueule mêlés à son sourire, ses rires, ses blagues et sa grande convivialité. Que sa famille trouve ici l'expression de notre grande tristesse. « Jeannot » pour toujours : « Casa » !

La PSC ou Protection Sociale Complémentaire

Le SNEP et la FSU revendiquent le 100 % protection sociale santé pour toutes et tous. L'accord versant santé signé avec le gouvernement engage l'obligation d'adhésion des agent-es au contrat collectif négocié par les représentant-es des organisations syndicales.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'État employeur participe à un remboursement mensuel forfaitaire de 15€ pour ses personnels, qui ira en 2025 jusqu'à un remboursement de la moitié de la cotisation. Qu'en sera-t-il après ?

Mais seuls les actifs-ves y ont droit et les retraité-es en sont exclu-es. Le contrat signé

avec l'État est rompu car il devait, tout en versant un salaire continué à ses agent-es retraité-es, veiller à leur santé. C'est une rupture statutaire de la notion de salaire continué.

Ainsi, la situation des retraité-es, nombreuses et nombreux à adhérer à la MGEN, qui gérait à la fois leur Sécurité sociale et leur mutuelle, risque fort de s'aggraver.

L'État va en effet choisir, tout en faisant jouer la concurrence des marchés, un opérateur « mutualiste » ou non au 1^{er} juillet 2025.

Actuellement, la cotisation mutualiste est liée au niveau du traitement ou de la pension brute. La cotisation, déjà plus élevée au passage à la retraite et liée à l'âge allait déjà à l'encontre de la solidarité intergénérationnelle. Mais là, la cotisation pourrait atteindre par paliers successifs 175 % de la cotisation d'équilibre 5 ans après le départ à la retraite !

Les retraité-es pourront-ils/elles payer de telles cotisations et ne risquent-ils/elles pas d'être contraint-es de se détourner de leur mutuelle historique ? Se retourner vers des assureurs privés et rechercher des solutions individuelles mais avec quelles garanties, est-ce la bonne solution ? Le chacun pour soi est-il le bon choix ? Ou bien devront-ils/elles intégrer le contrat collectif obligatoire avec l'opérateur choisi par le ministère.

La FSU, dans ses négociations, ne doit pas oublier la

Bref FRANCHISES MÉDICALES ET PARTICIPATIONS FORFAITAIRES

C'est le cadeau MACRON/ATTAL/VALLETOUX de début d'année. Les franchises et participations forfaitaires médicales sont doublées.

Elles passent à : 1€ par conditionnement pour les médicaments et les actes d'auxiliaires médicaux (infirmière, kiné, orthophoniste...) et à 4 € pour un transport sanitaire. Dans leur immense bonté les auteurs de ces mesures ont plafonné ces franchises à 4 €/jour pour les actes d'auxiliaires médicaux, à 8 €/jour pour les transports et maintenu un plafond annuel à 50 €/an au total. Les femmes enceintes, les enfants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire en sont dispensés.

Roland ROUZEAU

Bref DOSSIERS MÉDICAUX : VOS DROITS

Suite à une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE : affaire C 307/22) qui fait jurisprudence, désormais, tout-e patient-e est en droit d'obtenir sans frais une première copie de son dossier médical (compte-rendu, radios, CD...). « Dans les relations médecin/patient, le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel implique une remise, à la personne concernée, d'une reproduction fidèle et intelligible de l'ensemble de ces données ». Cette décision s'impose sans délai à l'ensemble des états membres.

Roland ROUZEAU

situation des nombreuses et nombreux retraité-es qui vont se retrouver pris en étau.

En février, le SNES a écrit une lettre au président de la MGEN pour l'interpeller.

La solidarité entre les actifs-ves plus jeunes et les plus âgé-es, plus fragiles, mais qui ont cotisé toute leur vie, doit continuer à jouer.

Les jeunes actifs-ves peuvent aussi avoir besoin de soins comme les enfants, comme les plus anciens. Collectivement, continuons de porter le 100 % sécurité sociale en santé pour les actifs-ves et les retraité-es sans recours à une complémentaire santé.

Christine CHAFIOL



LE 100 % SÉCU, C'EST LA SOLUTION !

La Sécurité sociale (SS) a été créée sur un grand principe : contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ». Ainsi, les soins des plus fragiles au risque maladie comme ceux des plus âgé-es étaient financés par les cotisations des actifs-ves moins exposé-es et plus jeunes.

Mais progressivement depuis les années 1980, la part du risque santé à la SS a été réduite et transférée aux complémentaires ou assureurs privés. L'État n'a cessé en effet d'exonérer de cotisations sociales les employeurs et d'affaiblir ainsi la SS, vidant progressivement ses caisses.

Les citoyen-nés voyant leurs remboursements réduits ont été obligé-es d'adhérer à des assurances complémentaires

santé. Ainsi, le champ des assurances a été grand ouvert au secteur concurrentiel, aux appétits des assureurs privés affaiblissant ainsi les mutuelles.

Les cotisations sont devenues de plus en plus chères surtout pour les retraité-es, plus âgé-es et plus fragiles.

Cette dérive a été dénoncée par des économistes, dans des articles de presse, par des institutions comme le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), ou la Cour des comptes. Tous-tes critiquent l'importance grandissante des assurances complémentaires santé et proposent des alternatives.

La FSU s'est elle aussi emparée de ce sujet et a voté un mandat lors de son congrès « Pour le 100 % Sécu », contre la mise de la santé sur le marché de

la concurrence. Elle doit travailler à l'émergence d'une alternative et donner corps à cet objectif, « le 100 % Sécu en soins prescrits ».

Ce travail est à faire d'urgence en s'alliant aux grandes organisations syndicales et à tous les autres partenaires, car ce projet est vital pour la société.

Nous devons tout faire pour créer des alliances et aller vers cette alternative.

La FSU en signant l'accord interministériel PSC prévoyance pour les agent-es actifs-ves, a mis « un pied dans la porte », mais ne doit pas oublier les retraité-es. La FSU doit dénoncer à haute voix notre exclusion de la prévoyance (dépendance, perte d'autonomie...).

Christine CHAFIOL

NOS PENSIONS AUGMENTENT, OUI MAIS...

Les pensions du régime général ont augmenté de 5,3 % à partir de janvier. Cela représente une augmentation de 132,5 € sur une pension de 2 500 €. Ce n'est certes pas négligeable.

MAIS :

- l'évolution des prix à la consommation s'élève certes provisoirement en décembre à 3,7 % sur un an. Mais elle est nettement plus élevée pour certains postes fondamentaux comme l'alimentation et l'énergie.
- De fortes augmentations de l'ordre de 10 %, sont attendues sur les tarifs des mutuelles et assurances, et de 8 à 9,8 %, sur l'électricité.
- Les remboursements sécu pour le dentaire diminuent de 70 à 60 %. Les mutuelles (au final c'est nous) auront à supporter la différence.

- Le doublement des franchises médicales (actes médicaux, médicaments, examens, actes paramédicaux, transports sanitaires) évoqué par le 1^{er} Ministre est désormais acté par simple décret.
- Et surtout, l'augmentation est loin de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis de plusieurs années. Ainsi, l'évolution des prix entre janvier 2017 et août 2023 a été de 17,5 % pour une évolution des pensions de 7,9 %.

Les nombreuses actions diversifiées conduites par le groupe des 9 (G9)⁽¹⁾ qui travaille dans l'unité, ne sont pas étrangères à cette augmentation de 5,3 %. Même si le compte n'y est pas, nos initiatives ne sont pas vaines. Elles doivent être poursuivies si nous ne voulons pas voir le pouvoir d'achat de nos pensions en rester à ce retard accumulé, voire être à nouveau dévalorisé. Car les

discours circulent pour tenter d'imposer l'idée que les retraité-es seraient privilégié-es.

Aussi, félicitons-nous des décisions arrêtées pour ce début d'année par le G9 : interpellation et demande d'audience à la première ministre ; interventions auprès des parlementaires ; élaboration de matériels divers pour argumenter sur les dossiers « retraité-es » (pouvoir d'achat, réversion, santé, « retraité-es-privilégié-es »), conférence de presse fin janvier, rencontre avec les associations (santé, handicap...), participation à la journée d'action du 1^{er} février, et appel à une mobilisation spécifique retraité-es le 26 mars.

Roland ROUZEAU

(1) CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble. Le G9 commémorera son 10^{ème} anniversaire, exemple d'unité et d'action, par un colloque national le 23 mai.

AGRICULTURE :

JE T'AIME MOI NON PLUS

La colère des agriculteurs·rices en janvier a marqué les esprits en France. Plongé dans une grave crise existentielle, le secteur attend toujours un cap politique clair

Pendant trois semaines, la France a redécouvert les tracteurs. À partir du 16 janvier les routes d'Occitanie se sont hérissées de barages tenus par des agriculteurs·rices excédés par la flambée du coût des charges, les normes environnementales, les marges de la grande distribution sur leurs produits et les distorsions au sein de l'union européenne.

Ce mouvement, approuvé par 80 % de la population, a remué des émotions ancrées dans l'inconscient français. Si chacun·e se revendique un peu paysan·ne du moins dans l'âme au travers d'un·e aïeul·e, l'agriculture est devenue largement minoritaire dans notre vieille nation paysanne : les chefs d'exploitation ne sont plus que 400 000 (moins qu'en Grèce à la surface agricole utile bien plus faible) et en 2030 48 % d'entre eux auront atteint l'âge légal de départ à la retraite. On compte deux installations pour trois départs. De la crise du lait en 2009 à celle de l'élevage en 2015 la détresse est croissante. En 20 ans la France est passée du deuxième au cinquième exportateur mondial et les importations alimentaires ont doublé depuis 2000.

La France s'est engagée dans l'agriculture productiviste pour assurer son autosuffisance alimentaire. Au sortir de la guerre c'était une nécessité. Cette stratégie s'est étoffée à partir de 1962 avec Edgar Pisani, ministre de l'agriculture et artisan de la politique agricole commune (PAC) européenne. Nous pouvons observer une véritable révolution agricole des années 50 aux années 80 : outillage performant, remembrement, augmentation des rendements. En 30 ans nous sommes passés de l'ère vivrière et artisanale à l'ère industrielle.



“La France s’est engagée dans l’agriculture productiviste pour assurer son autosuffisance alimentaire...”

Cette transformation a été accompagnée par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), majoritaire dans la profession. Sa collusion avec le pouvoir politique de droite est patente : Michel Debattiste en 79 et François Guillaume en 86, tous deux anciens présidents de la FNSEA seront ministres de l'agriculture (gouvernements Barre et Chirac). Ils conforteront cette vision techniciste et économique de l'agriculture. « *C'est comme si la CGT avait eu depuis 40 ans des ministres du travail issus de ses rangs, ou une très grande capacité à définir les stratégies !* » souligne

Nicolas Legendre, auteur de l'enquête : *Silence dans les champs* (Arthaud, 2023) sur le système agro-industriel breton.

Alors que la PAC devait assurer le rayonnement de la puissance agricole française, le libéralisme change les règles du jeu. En 1986, l'acte unique européen abolit la préférence communautaire et les États-Unis réclament un accès libre au continent. François Guillaume, ministre de l'agriculture, s'y oppose contre l'avis des allemands et des britanniques. Après avoir tenu bon, le système s'est effondré en 1994 avec l'accord de Marrakech. Nous avons



accepté de plafonner nos exportations et de démanteler en partie nos aides à l'agriculture sans contrepartie des États-Unis. C'était le triomphe du libéralisme à tout crin. Cette même logique est à l'œuvre avec le traité de libre-échange conclu en 2019 entre l'UE et les pays membres du Mercosur qui désespère les agriculteurs-rices tout comme l'afflux du poulet industriel ukrainien exonéré de douane au nom du soutien à l'Ukraine en guerre.

Entre temps, la PAC a décidé de rétribuer à la superficie d'où un agrandissement des exploitations, de plus en plus dépendantes des rendements avec un taux d'endettement moyen des fermes de 42,9 % en 2020. Cette course à l'agrandissement précipite la libéralisation du marché foncier rendue visible par l'arrivée de fonds spéculatifs dans les années 2000. « Cette dérégulation empêche le renouvellement des générations sur leur terre », dénonce Domi-

nique Potier, agriculteur et député socialiste de Meurthe et Moselle.

La crise actuelle a surpris jusqu'à la puissante FNSEA : le syndicat a couru après l'insurrection démarrée en Occitanie pour se répandre dans tout le pays entraînant dégradation, violence, mise en danger de l'intégrité physique (un décès dans l'Ariège). L'état a aussi été désemparé, ne sachant quelle réponse apporter à cette colère légitime des paysans, et a surtout joué un rôle ambigu pour tenter de résoudre la crise. Alan, maraicher bio dans la banlieue rennaise, fait observer : « Lorsque le secteur agro-bio avance des revendications, nous proposons, nous manifestons par des voies légales. Résultat : on nous reçoit tout juste, on nous écoute à peine et on ne nous entend pas. Le message de l'État c'est : plus on est violent, plus on est entendu ».

En effet, la réponse politique a été en dessous de tout. Destabilisé par les

violences, les blocages routiers, le gouvernement a suspendu certaines normes environnementales et promis des simplifications administratives : une réponse totalement inadaptée aux enjeux contemporains et de l'avenir du secteur. « Il est plus simple de s'attaquer aux normes plutôt qu'au désordre économique ou d'exiger des acteurs agro-industrielles, politiques, économiques une réelle application de la loi « égalim » note Dominique Potier. Alan rajoute : « Les adhérents de la FNSEA sont largement manipulés par l'agro-business : les griefs que les paysans portent à l'égard de l'Europe et de l'état, libre échange, revenu trop faible pour les paysans, trop de normes... sont le résultat des politiques menées et soutenues par ce syndicat depuis 60 ans. Le désarroi des agriculteurs-rices est utilisé pour faire progresser le profit des multinationales ».

Quel horizon pour l'agriculture dans les années à venir ? Le député lorrain tout comme notre maraicher revendiquent l'agroécologie et indiquent tous les deux que cela ne sera possible que si elle est vécue de manière solidaire : ce n'est pas au paysan seul de l'ouvrir. La puissance publique, française et européenne, doit indiquer et soutenir l'orientation vers une agriculture nourricière, respectueuse de nos écosystèmes et protectrice de la santé humaine. Enfin chaque citoyen-ne doit accepter de repenser ses pratiques alimentaires en y mettant le juste prix témoignant ainsi de sa réelle solidarité.

Jo BOULC'H

Bret NON, LES SALAIRES N'ONT PAS RATTRAPÉ L'INFLATION !

Entre le 4^{ème} trimestre de 2020 et le 4^{ème} trimestre de 2023, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 12,8 % ; quand les salaires mensuels de base (avant prélèvement des cotisations et versement des prestations sociales) du secteur privé ont augmenté eux de 9,7 %⁽¹⁾. Et ne parlons pas du secteur public où le point d'indice sur la même période a seulement augmenté de 5 %.

Roland ROUZEAU

(1) Source INSEE et Ministère du travail, cités par « Alternatives économiques »





FONCTIONNEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES : IL Y A DU BOULOT !!!

Après plus de cinq mois d'auditions et 193 personnes entendues – parmi lesquelles des athlètes victimes de violences, de nombreux présidents de fédération et des responsables politiques –, la commission d'enquête sur les dysfonctionnements des fédérations sportives a rendu son rapport en janvier dernier.

Leurs conclusions sont sans concession : les parlementaires font état d'« un caractère systémique de dysfonctionnements qui trouvent leur origine dans l'organisation de la gouvernance du monde sportif et la relation particulière qui le lie à l'État ». Personne n'est épargné. Ni les fédérations ni le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), encore moins l'État, qui, à travers le ministère des sports, est accusé d'être défaillant, impuissant, voire passif face à ces dérives.

La ministre OUDEA-CASTERA « épinglée » à plusieurs reprises.

Après son rapide et catastrophique passage au ministère de l'Éducation Nationale, Amélie OUDEA-CASTERA est jugée sévèrement par cette commission d'enquête. Sa rémunération lorsqu'elle était directrice générale de la Fédération française de tennis (FFT) de 2021 à 2022 est perçue « très élevée, voire anormale » : 400 000 euros brut annuels et 100 000 euros de prime d'objectif.

En préambule du document, la commission d'enquête dénonce en outre « avec la plus grande fermeté, les difficultés qu'elle a rencontrées pour accéder à un certain nombre de documents demandés au ministère des Sports ». Elle n'a pas pu avoir accès à des documents et informations « qui lui étaient indispensables pour mener à bien sa mission de contrôle ». C'est le cas du tableau de suivi des signalements de violences reçu par Si-

gnal-sports, la cellule nationale mise en place par le ministère, « qui ne lui avait pas été communiqué au moment où elle achevait la rédaction du présent rapport d'enquête ».

Les « défaillances de l'État » mises en lumière

La critique du mandat d'Amélie OUDEA-CASTERA transparait aussi tout le long du chapitre consacré aux défaillances de l'État, dont la réaction face aux dérives se caractérise trop souvent par « une inertie ou une réponse tardive en dépit d'alertes précoces, le plus souvent après des révélations médiatiques » mais aussi « d'une réponse très partielle par la désignation de boucs émissaires », qui ne permet pas « d'identifier toute la chaîne des responsabilités et des défaillances systémiques ».

Il revient à l'État d'encadrer les faits et gestes des fédérations sportives et de



contrôler leur respect des lois et règlements.

Les parlementaires réclament un « choc de contrôle, de transparence et de culture démocratique », grâce à la mise en place d'une « autorité administrative indépendante chargée de la protection de l'éthique du sport ». Ils voudraient doter cette autorité d'un « pouvoir de sanctions financières » contre les fédérations qui ne respecteraient pas leurs « obligations et engagements ».

La gestion des violences sexistes et sexuelles et des discriminations passée au crible

Concernant ces violences qui secouent le monde du sport depuis les révélations en 2020 de la patineuse Sarah ABITBOL, les travaux pointent un « long silence », un « long déni » et une « longue inertie » du secteur.

La commission déplore « qu'aucun travail transversal et systématique sérieux » n'a été entrepris pour « mieux saisir l'ampleur des abus sexuels et d'autres types de violences physiques et psychologiques dans le monde sportif ». Et reprend à son compte cette affirmation de Patrick ROUX, ex-judoka auteur d'un livre sur le sujet : « Nous ne connaissons pour l'instant que la partie émergée de l'iceberg. »

La commission salue tout de même la création de la plateforme Signal-Sports

lancée par le ministère en 2020. Elle déplore toutefois que l'outil soit « sous-dimensionné » et « très largement méconnu ».

Elle recommande de transférer la compétence disciplinaire des fédérations en matière de lutte contre les violences à une autorité administrative indépendante, comme l'avait réclamé en décembre l'ex ministre des Sports Marie-George BUFFET.

Et maintenant ?

En pleine année olympique, le sport français entamera-t-il sa révolution ? C'est le souhait des parlementaires issus de cette commission d'enquête. Ce rapport doit servir de base de travail au renouvellement du sport français, critiqué pour son archaïsme, son « omerta », son « entre-soi ».

Au même titre que la batterie de conclusions consignées dans le rapport du Comité d'éthique piloté par Stéphane DIAGANA et Marie-George BUFFET en décembre 2023, ce document doit servir, via 60 recommandations, de base de réflexion dans l'optique d'une future loi destinée à nettoyer le sport français et ses dérives morales, financières et éthiques de fond en comble.

Patrick CHEVALLIER

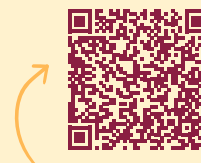
LE TEMPS DES POSSIBLES



Notre collègue Jean-Paul JULLIAND vient de publier « Le temps des possibles ». Ces textes ont d'abord paru dans le bulletin de l'association

« Les Amis de Bourg-Argeval », sous le titre « Tranches de vie ». Désormais rassemblés en un seul volume, ils déroulent, en fait, UNE histoire de la deuxième partie du XX^e siècle qui, évidemment, interroge le monde d'aujourd'hui.

Avec ce livre, Jean-Paul JULLIAND souhaite partager la « chance » qu'il a connue tout au long de sa vie, non pas pour « faire envie », mais pour témoigner que, parfois, « Tout est possible ». À condition de croire en soi. Même si ce n'est jamais garanti à 100 % ...



Pour le moment, seulement par commande sur internet :
224 pages ; 23 € + frais de port



Jean-Paul JULLIAND

Né le 21 mai 1946. En 1969, il devient prof d'EPS à sa sortie du CREPS de Strasbourg.

Militant du SNEP-FSU, il devient secrétaire académique de Lyon et membre de la CA nationale.

En 1982, il poursuit en parallèle une activité audiovisuelle notamment sur FR3 Rhône-Alpes. À partir de 1995, à l'Université Lyon 1, il prolonge cette activité, en filmant des situations d'enseignement, en vue de nourrir les cours de ses collègues et/ou leurs recherches. À la retraite, il s'investit dans la vie associative de son village tout en continuant une activité de réalisateur-producteur. Jean-Paul est notamment l'auteur de « Enseigner peut s'apprendre », « Dis maîtresse » (sur une maternelle de Vénissieux), « Ils ne savaient pas que c'était une guerre » (appelés d'Algérie), « Graines de ronds-points » (gilets jaunes).

LES JO À PARIS

ET " L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE "

Aux JOP de 2024 (du 26/07/24 au 11/08/24 puis du 20/08/24 au 05/09/24), ce seront environ 15 millions de personnes attendues à Paris, dont la plupart sur les sites olympiques de Paris et de sa région, mais aussi sur ceux de Bordeaux, Lille, Lyon, Saint-Étienne, Nice, Marseille, Tahiti.

Un défi énorme pour la sécurité :

- Pour la cérémonie d'ouverture des JO 2024, il y aura, sur la Seine, 91 bateaux (longueur 8 m à 85 m) qui transporteront les délégations du monde entier (10 500 athlètes) sur 6 km, entre le Pont d'Austerlitz et le Pont d'Iéna (toutes celles et ceux qui connaissent Paris auront conscience des problèmes de sécurité posés par cette initiative !).
- Sur les quais, si la jauge officielle prévue de 600 000 personnes a été réduite à 300 000 spectateurs-trices, elle n'en reste pas moins très problématique à gérer.
- Les transports en bus et en métro représentent aussi un défi pour la sécurité pendant la durée des JOP, plus encore lors des paralympiques qui nécessitent des aménagements spécifiques de transport.
- Le manque, reconnu, d'effectifs en agent-es de sécurité (pour les Jeux Olympiques et Paralympiques) est actuellement de plus de 20 000 personnes. La police, la gendarmerie peinent à recruter et la pénurie d'agent-es de sécurité privée pose problème... d'autant plus que les bénévoles ne sont pas légion !

Le recours à " l'intelligence artificielle" :

Face à ce constat, le gouvernement a décidé d'utiliser « l'intelligence artificielle » : « Procédé logique et automatisé reposant sur un algorithme et en mesure de réaliser des tâches bien définies (Processus d'imitation de l'intelligence humaine) ». Les grands acteurs de la vidéoprotection avaient jusqu'à lundi 11 septembre 2023 pour déposer leur réponse aux appels d'offres visant à déployer des « caméras augmentées »⁽¹⁾ ou « caméras intelligentes » partout « où cela sera nécessaire durant les Jeux olympiques » de 2024.

Ces caméras pourront par exemple :

- Prévenir, en les détectant précocement les comportements suspects.
- Suivre le déplacement d'une personne en éliminant les éléments annexes.
- Analyser des comportements suspects d'immobilité, zoomer pour observer un détail, envoyer des alertes ou déclencher des actions en fonction de ce qu'elles détectent.
- Faire office de preuves tangibles.
- Assurer la poursuite de personnes suspectes.

Cela signifie que ce sont des ordinateurs qui vont, en temps réel, étudier les données vidéo reçues, en les comparant à



des situations types stockées en mémoire. La machine donnera l'alerte à l'opérateur-trice en cas d'anomalie repérée dans les scènes analysées : l'intervention sera immédiate.

La CNIL et la LDH alertent sur les risques de cette décision :

La LDH⁽²⁾ (Ligue des Droits de l'Homme) souligne sa franche opposition à cette solution de caméra « intelligente » qui se révèle comme un « outil de contrôle social », qui est aussi « attentatoire à la liberté de circuler sans entrave ni surveillance, attentatoire à la vie privée ». « On ne peut pas répondre au sentiment d'insécurité par un artifice technique ».

Pour la CNIL⁽³⁾ (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), le recours à la caméra « intelligente » « risque de généraliser un sentiment de surveillance accrue chez les citoyens, d'engendrer une surveillance accrue susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement de notre société démocratique, créer des risques de dérives en matière de respect de la vie privée et de garantie des libertés publiques » (CNIL). Mais ni l'une ni l'autre ne possèdent le pouvoir d'interdire ce recours à « l'intelligence artificielle ».

Par conséquent, tous-tes les citoyen-nes, qu'il ou elles soient participant-es aux épreuves, spectateurs-trices ou simples passant-es seront surveillé-es, à leur insu, par une technologie « l'intelligence artificielle », faute de moyens en personnel de sécurité.

Viviane GOBEAUT

(1) qui permettent « une analyse automatique grâce à des dispositifs vidéo associés à des logiciels »

(2) La LDH : elle a pour objectif la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen et agit pour les libertés individuelles face aux technologies d'information et de communication.

(3) La CNIL : créée en 1978 par la loi « Informatique et Libertés » est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) qui propose au gouvernement des mesures législatives, ou réglementaires, pour la protection des personnes.

Quelques suggestions de lecture proposées
par Patrick CHEVALLIER



“Les Princes du sang”

de Gilbert SCHLOGEL

C'est totalement par hasard que j'ai découvert ce roman écrit en 1992. L'auteur, lui même ancien chirurgien, réalise une brillante saga romanesque qui retrace l'histoire de la chirurgie depuis le XVIII^e siècle à travers la vie de cinq chirurgiens d'une même famille.

Dans ce roman qui situe les avancées médicales dans le contexte historique, sont évoqués par exemple les controverses initiales et surprenantes sur l'importance de la vaccination, de l'hygiène médicale et des bienfaits de l'anesthésie lors des interventions chirurgicales : « Miracle de l'éther et du phénol ».

Cet ouvrage qui rend hommage aux grands noms de la chirurgie au cours de cette période (de brèves biographies sont proposées dans les dernières pages) fait également le lien entre ces avancées et le contexte historique qui a permis le développement de la chirurgie (anesthésie, aseptie, radiologie, greffes d'organes...).

Un livre érudit et passionnant avec une trame narrative très bien construite.



“La Trilogie des Ombres”

de Ghislain GILBERTI

« Sa majesté des ombres » est le premier ouvrage de la série, mais vous n'aurez qu'une envie après cette lecture : vous précipiter pour acheter les deux suivants. Cette trilogie est considérée comme l'un des joyaux de la littérature policière française de ces dix dernières années.

Cette histoire est une plongée dans les réseaux de dealers de l'est de la France. Une légende de la police judiciaire aux dons de mentaliste, Cécile Sanchez, va faire face à des tueries aux modes opératoires sans précédent.

Il y a dans le rythme de ces romans un côté cinématographique indéniable. L'ambiance est à couper le souffle.

La description des différents protagonistes est exceptionnelle, que ce soit du côté des policiers intègres, des ripoux ou des trafiquants.

Le dernier volume de la série qui revient sur l'enfance et le parcours des membres du Cartel est particulièrement exceptionnelle.

Pour les amateurs de polar, cette série est prodigieusement addictive.



“Un monde à refaire”

de Claire DEYA

Ce roman évoque un épisode peu documenté de notre histoire : le déminage des plages sur les rives de la Méditerranée en 1945. Entre Hyères et Saint-Tropez, des résistants, des aventuriers travaillent sous haute tension avec des prisonniers allemands pour nettoyer les plages des engins de mort. Des hommes, pour la plupart déjà victimes des déflagrations destructrices de la guerre. Comme Fabien, le chef d'équipe, résistant de la première heure, qu'une obsession tenace, connue de lui seul, poursuit jour et nuit. Ou comme Vincent, à l'identité trouble, évadé d'un camp en Allemagne pour retrouver son grand amour. Mais aussi comme ces prisonniers de guerre allemands auxquels on demande de réparer les nombreux dégâts causés par leur présence inamicale. L'intrigue est passionnante et les portraits des personnages très réussis.

Dans « Un monde à refaire », l'amitié et l'empathie résistent à la haine.

Un roman humain et puissant.

PALESTINE, GAZA

UN DÉSASTRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET HUMANITAIRE...

Que dire face à un tel désastre ? Comment comprendre le quotidien à Gaza et l'effroyable situation des gazaoui-es, qui du nord puis au sud de la bande sont affamé-es et massacré-es ? Et que dire de la situation en Cisjordanie qui subit chaque jour les incursions mortelles conjointement de l'armée et des colons ?

Un siècle d'histoire...

L'historiographie ne commence pas le 7 octobre, aussi effroyable puisse-t-il être. Quand certain-es pensaient la question palestinienne enterrée dans les coulisses de l'histoire, la rue a montré que les injustices vécues par les palestinien-nes restaient un enjeu politique important. Le déni de justice est inscrit dans chaque interstice de leur mémoire !

La Palestine s'inscrit dans une histoire longue, complexe, tragique, d'un siècle de dépossession de sa terre par des pays tiers indifférents à son peuple, dans le cadre d'une stratégie impérialiste qui nie les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Plus d'un siècle après la déclaration Balfour, le statu quo

Le SNEP FSU est engagé depuis 10 ans aux côtés de la FSGT dans un projet de formation qui arrive à son terme. Il s'agissait de travailler avec nos collègues palestinien-nes à l'amélioration de l'enseignement de l'éducation physique. Pendant trois ans, nous avons encadré et suivi 83 collègues malgré les embûches du COVID et de l'occupation. Expérience formidable relatée dans le bulletin du SNEP-FSU n°1017, février 2024.

post colonialiste en Israël-Palestine est rattrapé par une actualité sanglante à mettre au crédit de relations de dominations, d'agression, de destruction et d'extermination de tout un peuple. Tous les ingrédients d'un régime d'apartheid sont présents : domination raciale, oppression, droits bafoués, fragmentation des espaces géographiques, juridiques et politiques, expulsions, transferts de population, emprisonnements arbitraires... C'est sous ce poids des politiques discriminatoires et coercitives que vivent depuis des décennies les palestinien-nes à Gaza comme en Cisjordanie. En 2018, la Marche du retour, manifestations pacifiques des descendant-es de réfugié-es, est cruellement réprimée.

Ce rapide tour d'horizon des conditions de vie des palestinien-nes est une des grilles d'explication de l'effroyable situation vécue actuellement. Elle tient en quelques dates :

- 75 ans de dépossession de la terre,
- 56 ans de colonisation qui s'accroît inexorablement,
- 17 ans de blocus à Gaza accentué par des opérations de bombardements massifs depuis 2008.

L'affaiblissement du droit international

Le non respect systématique d'Israël aux résolutions de l'ONU affaiblit la portée des instances internationales et le

blocage des institutions par les grandes puissances. La montée des nationalismes, des suprémacistes et de l'intolérance sont des éléments contributifs à l'instabilité du monde et de la région du Proche Orient en particulier : effondrement du Liban, guerre en Syrie, les problèmes économiques de l'Égypte, la guerre au Yémen... sont les causes adjacentes à ce contexte et ayant abouti à cette situation.

Cette nouvelle étape d'agression est le symptôme des échecs successifs de la recherche d'une solution politique jamais voulue par Israël malgré les nombreuses résolutions de l'ONU.

« Il est question, là maintenant, d'une opération de vengeance et de représailles avec un projet politique qui s'avère de plus en plus clair et qui est celui de l'annexion des territoires occupés ». (Dominique Ede, essayiste libanaise).

La responsabilité des gouvernements occidentaux

Si je vous dis que la commission européenne (le pilier exécutif de l'UE) a entrepris de mettre en œuvre un douzième train de mesures restrictives contre un pays, à votre avis, de quels pays s'agit-il ? Et quand cette même institution déclare « que ce pays doit payer le prix de la dévastation et de la destruction qu'elle a causées », à votre avis de qui parle-t-elle ?

Pourtant, l'UE finance à coup de milliards la Palestine, sans cesse démolie, sans cesse reconstruite ! Que ne fait-elle payer à Israël le poids de ses attaques ? Que ne prononce-t-elle pas enfin un embargo sur les armes, les exportations des produits issus des colonies ???

Quant à la France, elle est assimilée à ce bloc occidental qui pratique allégrement le « deux poids, deux mesures » : soutien marqué et persistant à l'Ukraine, mais quasi inexistant au peuple palestinien. Cette posture s'explique par le fait que les dirigeants français, à l'instar de la plupart de leurs homologues occidentaux, ont considéré que la question palestinienne était en passe d'être réglée (en l'ignorant). L'agenda a été bousculé, rappelant que la Palestine qui avait quasiment disparu des préoccupations politiques internationales s'est rappelée au droit. Le « 2 poids 2 mesures » s'explique par la force de la culture coloniale dans la vision du monde occidental. Le narratif israélien domine l'ensemble des médias et nous avons fort à faire pour le contrecarrer. Mais l'opinion publique mondiale, fortement mobilisée depuis le 7 octobre, accentue cette mise en demeure de devoir agir. Les milliers de manifestant-es dans le monde agissent en vertu du droit international qui constitue la meilleure garantie pour se prémunir d'orientations qui enferment le camp occidental perçu comme prodiguant des principes à valeur prétendue universelle, uniquement quand ils correspondent à ses intérêts. Cette politique israélienne, qui n'exaspère pas assez les gouvernements occidentaux peu enclins à prendre les sanctions adéquates, indigne de plus en plus les opinions publiques.

Pour le reste, il ne nous appartient pas de décider à la place des palestiniennes de leur avenir. Notre responsabilité est de soutenir un peuple spolié, maltraité, martyrisé et assassiné par une poignée de dirigeants colonialistes dont la fuite en avant continue de provoquer des milliers de morts, tuant dix fois plus de civils que l'organisation qu'ils disent vouloir éradiquer.

« Sans perspective politique crédible, la guerre reprend toujours ! »

Nina CHARLIER



AU 26 MARS...

32 333
tué-es

et **74 694**
blessé-es.

5 826
étudiant-es tué-es

et **9 570**
blessé-es

625 000
élèves ne vont plus à l'école

264
profs des universités tué-es

et **960**
blessé-es

100 %
des universités ont été détruites

286
écoles détruites

122
journalistes ou professionnel·les
des médias tué-es

Parmi les plus de 30 000 palestiniennes de Gaza tuées par l'armée israélienne figurent un entraîneur de foot, un arbitre de la FIFA, des dizaines de joueuses, d'athlètes et de membres du personnel technique. Israël a détruit les bureaux du comité olympique palestinien, transformé les installations sportives en centre de détention de masse et de torture, bombardé la plupart des grands stades.

Va-t-on le laisser laver ces actes génocidaires sur le stade de France ?